

N° Immatriculation Date de 1^{re} immatriculation
A. AY-340-VG B. 23/08/2010

C.1 SOC DE MOTOCULTURE HERRIBERRY

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

AV DE L EUROPE
16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE

D.1 RENAULT

D.2 FLBHB6

D.2.1

D.3 TRAFIC

E. VF1FLBHB6AV386114

F.1 2960

F.2 2960

F.3 4960

G 0

G.1 1724

J N1

J.1 CTTE

J.2

J.3 FOURGON

K P-2540.06.03

P.1 1995

P.2 84

P.3 GO

P.6 7

Q

S.1 3

S.2

U.1 75

U.2 2625

V.7

V.9

X.1 VISITE AVANT LE 27/02/2021

Y.1 287

Y.2 34

Y.3 0

Y.4 4

Y.5 2.76

Y.6 327.76

Pour le ministre et par délégation,
Le délégué à la sécurité routière

Emmanuel BARBE

H

I 25/09/2019

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

Certificat d'immatriculation

AY-340-VG 25/09/2019

2019EJ88854

VF1FLBHB6AV386114

RENAULT

SOC DE MOTOCULTURE HERRIBERRY



COUPON DÉTACHABLE

IMPRIMERIE NATIONALE - 0563488 - L. CERTIFICAT D'IMMATRICULATION SV

2M04935850617

CRFRAAY340VG6VF1FLBHB6AV38611401008232CTTE<<
FOURRENAULT<<<<<<<<TRAFIC<<<<<<<<2019EJ8885440

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
Inscrire vos coordonnées et signature en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.

Nom _____

Domicile _____

Date [] [] [] [] [] []

Signature

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

S017S155 A : 21/04/23 POLLU : 21/04/22 AY-340-VG	S017S155 A : 21/04/23 AY-340-VG
S017S155 A : 26/05/2026 POLLU : 26/05/2025 AY-340-VG	

- (L1) Genre national
- (L2) Carrosserie (CE)
- (L3) Carrosserie (désignation nationale)
- (K) Numéro de réception par type (si disponible)
- (P1) Cylindrée (en cm³)
- (P2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
- (P3) Type de carburant ou source d'énergie
- (P6) Puissance administrative nationale
- (O) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motos)
- (S1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
- (S2) Nombre de places debout (le cas échéant)
- (U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
- (U.2) Niveau sonore du moteur (en min⁻¹)
- (V7) CO2 (en g/km)
- (V9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/777/CEE
- (X.1) Dates de visites techniques
- (Y1) Montant de la taxe régionale en Euro
- (Y2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
- (Y3) Montant du malus écologique véhicule d'occasion, ou 1^{er} immatriculation, et de la taxe > 36 CV
- (Y4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
- (Y5) Montant de la redevance pour achèvement du certificat d'immatriculation en Euro
- (Y6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
- (Z1) à (Z4) Mentions spécifiques

Communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur



Certificat d'immatriculation

Permis de circulation; Ösvédrelő regisztráció; Registrengesztelés; Zulassungsbekräftigung; Registrationsbestätigung; Азия күкөргөпүт; Registraton certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība; Registrācijas iudījums; Pogaņi engadilly; Certifikat lu Registraczi; Kentekebewis; Dowed Registracziy; Certificado de matricula; Osvědčení o evidenci; Pomoeno dovoljenje; Registratsionists; Registratsionshesitat; Pernoctpaquieñ raport; va aarowoduna; Certificat de immatriculare

2019EJ88854

- (A) Numéro d'immatriculation
- (B) Date de la première immatriculation du véhicule
- (C.1) Nom, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document; du titulaire du certificat d'immatriculation
- (C.2) Non: prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
- (C.4.1) Mention précédant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
- (C.4.2) Mention précédant le nombre de personnes, titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
- (D.1) Marque
- (D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
- (D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
- (D.3) Dénomination commerciale
- (E) Numéro d'identification du véhicule
- (F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motos (en kg)
- (F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
- (F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
- (G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'arrêtage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
- (G.1) Poids à vide national
- (H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
- (I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
- (J) Catégorie du véhicule (CE)